

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-034

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PRIVÉ SAINTE BLANDINE

La Commune d'Écully compte un établissement primaire privé sous contrat sur son territoire : l'École Sainte Blandine.

Selon l'article L. 442-8 du code de l'éducation, le contrat d'association des établissements d'enseignement privés prévoit la participation, aux réunions de l'organe délibérant de l'établissement, d'un représentant de la Commune siège de l'établissement et de chacune des Communes où résident au moins 10% des élèves et qui contribue aux dépenses de fonctionnement de classes fréquentées.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-034-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Le représentant de la Commune assiste ainsi aux réunions de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'École Sainte Blandine, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Jacques MARGAINE en tant que représentant du Conseil municipal pour participer aux réunions de l'OGEC de l'école privée Sainte Blandine.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition du code de l'éducation ne prévoyant expressément le scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, à l'unanimité, procéder à un scrutin public à mains levées.

Vu les articles D 411-1 et suivants du Code de l'éducation ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Se prononce en faveur du mode de scrutin : « public à mains levées » ;

A la majorité par 32 voix pour et 1 abstention (liste « un nouvel élan pour Écully ! »),

- Désigne Monsieur Jean-Jacques MARGAINE en tant que représentante du Conseil municipal pour participer aux réunions de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), organe de l'école privée Sainte Blandine compétent pour délibérer sur le budget de cet établissement.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,



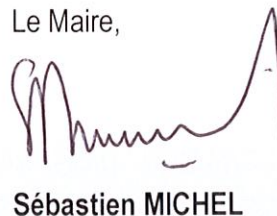
Johanna BECKERT

Certifié exécutoire le **29 AVR. 2026**
Le Maire



Sébastien MICHEL

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-21690811-20260422-DELIB_2026-034-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026